

REGLEMENT

ARTICLE 1^{er} : ORGANISATION

La Briv'Ekiden est organisée le dimanche 22 octobre 2023 par le Pays de Brive Athlétique Club (PBAC) en partenariat avec la ville de Brive.

L'accueil, le chronométrage, le ravitaillement, le service médical, l'animation sont disposés sous la halle Georges BRASSENS.

La circulation est interdite sur le parcours emprunté par les coureurs pendant toute la durée de l'épreuve.

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

L'épreuve est conforme aux réglementations des courses Running soumises à une procédure d'autorisation administrative et inscrite au calendrier départemental des courses Running de la Corrèze.

ARTICLE 2 : PRESENTATION

L'Ekiden est une course par équipe et en relais couvrant la distance du marathon soit 42,195 Kilomètres.

Le départ et l'arrivée s'effectuent sous la Halle Georges BRASSENS. (12 Quai Tourny/Parc de la Guierle).

L'épreuve se déroule sur un circuit de 5 Km. Chaque équipe est constituée de 6 coureurs parcourant les distances suivantes :

- 1^o coureur : 5 Km (1 boucle)
- 2^o coureur : 10 Km (2 boucles)
- 3^o coureur : 5 Km (1 boucle)
- 4^o coureur : 10 Km (2 boucles)
- 5^o coureur : 5 Km (1 boucle)
- 6^o coureur : 7.195 Km (1 boucle de 5 Km + 1 boucle spécifique de 2.195 Km)

Chaque relayeur ne peut effectuer qu'un seul relais et ne peut faire partie que d'une seule équipe.

En application du règlement des courses Running de la FFA, tout accompagnateur quel qu'il soit (à pied, à bicyclette, en roller, ou tout autre engin motorisé ou non) est interdit sur le parcours, même s'il s'agit d'un animal tenu en laisse. Toute présence entraînera irrémédiablement la disqualification de l'équipe. L'accompagnateur pourra être tenu responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

De même, il est interdit d'accompagner un coéquipier sur son relais.

Un coureur obligé d'abandonner devra se présenter au départ/arrivée sous la Halle Georges Brassens et restituer sa puce. Son équipe sera classée dernière avec la mention abandon au classement général de l'épreuve.

ARTICLE 3 : HORAIRES

Briefing des équipes : 9h15.

Départ du premier relayeur : 9h30.

La durée de la course est fixée à 4h30, soit une fin de l'épreuve terminée à 14h.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Briv'Ekiden, est ouverte aux compétiteurs de toute nationalité, licenciés ou non licenciés, club, entreprise, famille, groupe d'amis de toutes catégories d'âge à partir de la catégorie cadet. (nés en 2007/2008).

L'organisation précise que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour participer à la *Briv'Ekiden*, chaque coureur doit fournir :

- soit une licence délivrée par la FFA (compétition, entreprise, running, pass-running, pass-j'aime courir) en cours de validité à la date de la manifestation.
- soit d'une licence sportive, en cours de validité, délivrée par une fédération agréée d'une discipline sportive dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical portant la mention « non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».
- soit d'un certificat médical pour les non licenciés qui portera également la mention non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, et datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Pour les mineurs, en plus d'une licence ou d'un certificat médical, l'inscription ne sera validée que si une autorisation parentale est fournie pour la participation à la *Briv'Ekiden*.

Ces documents seront joints en numérique via le site d'inscription **OK TIME**.

ARTICLE 5 : Les différentes catégories d'équipes

TYPE	COMPOSITION	REMARQUES
Femme	6 femmes	
Homme	6 hommes (ou 5H/1F, 4H/2F, 5F/1H....)	La FFA considère qu'une équipe ayant au moins 1 homme est alors une équipe masculine.
Mixte	3 femmes+3 hommes	Parité obligatoire Ordre des relais libre
Jeune	6 lycéens ou étudiants Composition libre	Coueurs nés en 2007 2008. Autorisation parentale exigée. Étudiants moins de 25 ans. Carte étudiant exigée.
Challenge Entreprises	Composition libre	Doit obligatoirement être salarié de l'entreprise.

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS

L'inscription se réalise uniquement en ligne sur le site **OK TIME**.

Les inscriptions sont closes à compter du 21 Octobre 20h.

Il n'y a pas d'inscription sur place.

Tout engagement est ferme et définitif.

Toutefois, il est possible de remettre le dossard à un autre coureur remplaçant (s'il remplit les conditions de participation) à condition de le signaler au plus tard le 21 octobre 20h.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'INSCRIPTION

Type d'équipe	Jusqu'au 30 septembre	Du 1 ^{er} au 21 octobre
Equipes : Femme, Homme,mixte,Challenge entreprises	13€/personne soit 78€ pour l'équipe	15€ / personne soit 90€ pour l'équipe
Equipe jeune :	9€ / personne soit 54€ pour l'équipe	

ARTICLE 8 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sous la Halle Georges BRASSENS :
le samedi 21 octobre de 16h à 20h et le dimanche de 8h à 9h.

Un seul représentant devra retirer l'ensemble des dossards de son équipe.

Tout engagement est par équipe, donc aucun transfert d'inscription n'est autorisé, sans l'accord de l'organisation, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard doit le signaler au plus tard le samedi 21 octobre 20h, sinon l'équipe encourt une disqualification.

Une pièce d'identité pourra être exigée, pour le retrait du dossard.

Le port du dossard est impératif pendant toute la durée de l'épreuve, il doit rester bien visible. Aucun coureur sans dossard ne sera admis sur le circuit. Le non respect peut entraîner la disqualification.

Les compétiteurs devront se présenter sur la ligne de départ dans l'ordre croissant des dossards (de 1 à 6) c'est à dire que le premier relayeur a le chiffre 1 sur son dossard.

ARTICLE 9 : SECURITE MEDICALE

La Croix-Blanche, organisme de secours agréé, sera présent sous la Halle Georges BRASSENS où la course repasse tous les 5 km. Un médecin sera également présent pendant la durée de l'épreuve si le nombre d'inscrits est supérieur à 500.

ARTICLE 10 : LUTTE ANTI-DOPAGE

Les participants à la *Briv'Ekiden* s'engagent au respect rigoureux des règles anti-dopage, ainsi qu'aux dispositions concernant les contrôles, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du code du sport.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués, sans aucun préavis, par les institutions compétentes.

ARTICLE 11 : CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage de la course sera effectué par **OK TIME** avec un système de chronométrage électronique. Tous les participants se verront remettre avec leur dossard une puce qui servira à afficher le classement et la distance parcourue pendant la durée de l'épreuve. (Un coureur n'empruntant pas totalement l'itinéraire ne sera pas classé à l'arrivée et son équipe sera disqualifiée).

Des signaleurs et des représentants de l'organisation seront toujours présents sur le site.

ARTICLE 12 : RECOMPENSES

Seront récompensés :

- Le club avec le plus grand nombre de participants.
- Les trois premières équipes dans le classement équipe masculine (6 hommes)
- Les trois premières équipes dans le classement équipe féminine (6 femmes)
- Les trois premières équipes dans le classement équipe mixte (3 hommes+3 femmes)
- Les trois premières équipes mixtes composition libre (5H/1F, 4H/2F, 5F/1H....)
- Les trois premières équipes Jeune
- les trois premières équipes Challenge Entreprises

ARTICLE 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à la **Briv'Ekiden**, les participants s'engagent à respecter l'environnement du parcours. Il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit (papiers, emballages, plastiques, ...) sur le parcours, sous peine de disqualification.

Des poubelles seront à disposition au poste de ravitaillement, et à différents points du parcours, elles doivent être impérativement utilisées.

ARTICLE 14 : DROIT A L'IMAGE/ PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée, nous informons les participants de la compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve, de nos partenaires et celui de la FFA. (Sauf demande expresse)

Par sa participation à la **Briv'Ekiden**, chaque participant autorise de fait à utiliser ou faire utiliser, reproduire, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires et les décisions judiciaires ou arbitrales.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la **Briv'Ekiden** implique l'acceptation expresse du règlement par chaque concurrent. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement y compris les représentants légaux pour les mineurs.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Notamment l'organisation pourra adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur le 22 octobre 2023. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation.

ARTICLE 16 : Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure, d'évènements climatiques, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement des frais d'inscription.